Gilbert
14821
Cote
Fre
19052

DES INVALIDES

MUTILÉS

EN COMBATTANT POUR LA RÉPUBLIQUE,

AU CORPS LÉGISLATIF,

Sur les vexations et les injustices qu'on exerce envers eux et leurs camarades (1).

L'article VII de la loi du 6 juin 1793, qui n'a pas été abrogée, donne aux militaires, privés d'un de leurs membres, le droit d'opter entre la pension et la Maison nationale des Invalides : nous avons fait choix de la maison, et nous y avons été admis dans le grade de Lieutenant. Aujourd'hui on nous en expulse arbitrairement, et on nous renvoie avec la pension de simple soldat, quoique la loi nous assure celle de sous-lieutenant; les uns dans les départemens, pour nous y faire égorger par les royalistes; les autres, et particulièrement ceux du département de la Seine, au dépôt provisoire de Versailles, pour nous transférer ensuite à S.-Cyr, espèce de tombeau, où nous pouvons dire qu'on veut nous enterrer tout vivans, puisque les militaires qu'on y a envoyé jusqu'ici, ont été dévorés en peu de temps par les maladies qui y règnent.

(1) Nous nous sommes décidés à faire imprimer cette nouvelle pétition, parce que le citoyen Chénier, président du conseil des cinq-cens, refusa avant-hier de nous admettre à la barre, où nous demandions à lire celle dont il prit communication; on ne voulut pas nous la rendre, et elle vient d'être renvoyée au directoire, contre les arrêtés duquel nous réclamions. Faut-il s'étonner de cette conduite! Chénier est un député de la fabrique des Mathieu et Gastrez, commissaires du directoire exécutif; et on sait qu'après avoir été rejettés, comme intrus, du corps électoral du département de la Seine, il organisèrent une scission à l'Institut, pour faire nommer de soi-disant Représentans, entièrement dévoués à leurs maîtres.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Quoi ! on poussera la cruauté jusqu'à forcer des Parisiens mutilés à abandonner leurs mères, leurs épouses et leurs enfans ! On privera leurs familles indigentes des subsistances qu'ils partageoient avec elles ! Pour comble de cruauté, les requins royaux qu'on salarie grassement au ministère de la guerre, ceux qu'on nous a donnés pour chefs, ces monstres que nulle pitié n'émeut, qui furent toujours insensibles à tout sentiment d'humanité, et étrangers à tout acte de républicanisme, sourds à nos réclamations, nous éconduiront avec menaces, en alléguant des ordres du directoire ! Aurions-nous donc versé notre sang, pour être vexés, tyrannisés et proscrits par d'infâmes fripons ! Aurions-nous perdu nos membres pour consacrer une nouvelle tyrannie, et voir alléguer faussement des ordres du directoire, ou les voir substituer, s'ils existent, au vœu de la Nation exprimé par une loi librement rendue et universellement applaudie ! Porte-t-elle, cette loi, le caractère de corruption et de tyrannie que l'indignation publique a imprimé à celles du 19 fructidor et du 22 floréal ! Tourne-t-elle au profit de quelques usurpateurs comme ces deux lois ! Décèle-t-elle, comme elles, le plan d'une nouvelle tyrannie ! En un mot, est-elle juste ? qu'on l'exécute ; est-elle injuste ou impraticable ? qu'on vous en demande le rapport, et faites-en une nouvelle à laquelle nous nous soumettrons.

Mais après avoir versé notre sang pour la cause de la liberté, nous obéirions bassement à des ordres arbitraires ! nous courberions servilement nos fronts victorieux devant la toutepuissance de quelques tyranneaux subalternes, dont les maîtres présomptueux et aveuglés par l'ambition, oublient qu'ils ne sont rien que par la constitution, la volonté du peuple, la force de nos bayonnettes et votre silence ! Etoit-ce à ces maîtres insolens et barbares à nous punir de les avoir assistés de nos bras au 13 vendémiaire et au 18 fructidor ? Espèrent-ils de pouvoir entretenir toujours dans les diverses classes de citoyens, une désunion fatale à l'utilité commune ! Croyent-ils que nous n'apprendrons pas enfin à nous méfier de leur bienveillance passagère, à distinguer quand nous devrons marcher pour la république, quand ils nous exciteront à prendre les armes pour leurs intérêts particuliers ! En vain ils nous appelleroient à l'avenir ! Nous ne marcherons plus qu'à la voix des vrais représentans du peuple ; nous ne reconnoîtrons plus d'autre volonté que celle de la Loi ; désormais nous n'obéirons plus qu'à elle. Nous n'oublierons jamais que tout ordre qui lui est contraire, quelle que soit sa source, est un acte arbitraire et despotique, auquel chaque citoyen devroit refuser d'obéir, et qu'il doit s'empresser de vous dénoncer.

Nous vous déclarons donc, citoyens Législateurs, que nous conserverons l'asyle que nous tenons de la munificence nationale, jusqu'à ce que vous ayiez rapporté la loi du 6 juin, à moins qu'on ne nous en chasse par la violence. On nous enlevera, on nous emprisonnera, on nous traînera peut-être dans d'autres départemens, de brigade en brigade, comme on l'a fait à l'égard d'un de nos camarades, privé d'un bras! O infamie! ô scélératesse! est-ce donc là la récompense que la patrie réserve aux citoyens mutilés en la défendant!.... La misère, l'opprobre et des fers!.... Maintenant que vous êtes prévenus que nous sommes doublement menacés de pareils, de plus perfides et de plus sanglans outrages, devons-nous craindre d'en être accablés sous vos yeux, à votre connoissance, au mépris de vos intentions et du vœu de la république entière? Ne vous appliquerez-vous pas à faire cesser des vexations contre-révolutionnaires qui ont privé de la maison nationale un grand nombre de nos camarades mutilés, tandis que la plus grande partie de ceux qui y restent ont l'usage de tous leurs membres, et que plusieurs n'y ont d'autres titres que d'avoir servi des ci-devant nobles en qualité de portiers, ou dans leurs cuisines? Souffrirez-vous qu'on continue d'en chasser des pères de familles, des républicains irréprochables, tandis qu'on y conserve dans les premiers emplois un Brémont, qui arbora la cocarde blanche à Saint-Domingue et y organisa le massacre des noirs; un Merlin (de Thionville), dont le nom passera à la postérité avec l'exécration des vivans, et que nos neveux citeront comme celui des plus déhontés Sardanapales.... ou des tyrans les plus féroces.

Ce que vous vous persuaderiez difficilement, citoyens Législateurs, si tous nos camarades ne le répétoient à l'envi, leur amitié, notre républicanisme, la confiance qu'ils ont en nous, celle dont *Groslaire* et *Gomigeon* ont été honorés par nos concitoyens de Paris, ont été les motifs les plus puissans de notre renvoi. En effet, n'est-ce pas sur-tout un crime pour Gomigeon d'avoir été légalement nommé représentant du peuple par l'assemblée électorale du département de la Seine! Ne falloit-il pas le punir d'avoir obtenu la presqu'unanimité des suffrages, lui qui, avant la perte de la main droite à la bataille de Gemmapes, n'avoit jamais été que simple fusilier? Quoi, ces électeurs avoient osé le nommer, sans qu'il fût porté sur aucune liste de directeurs, et prouver ainsi que des vertus, des talens et des services rendus à la patrie, pouvoient élever le simple soldat aux premières fonctions de la république! Quelle audace d'une part! quelle honte de l'autre? Ne falloit-il pas se venger sur Gomigeon? Fera-t-on valoir la perte de sa main droite à la bataille de Gemmappes,

et six autres blessures reçues depuis dans trente actions, ses services, son dévouement ? Les puissans du jour qui en ont reçu le prix, en partageront-ils la reconnoissance avec un vil peuple ? Auront-ils quelques vertus comme une misérable canaille d'agriculteurs, d'artistes, de rentiers, de marchands, de militaires, etc. sans or, sans diamans, sans chevaux, sans voitures ! Ne craignez pas qu'ils se dégradent à ce point. Gomigeon sera le premier invalide mutilé qu'ils chasseront de l'hôtel. Marius, Sylla, Néron, Caracalla, Verrès et Cartouche, voilà leurs modèles.

Les Dictateurs qui avoient fermé l'entrée du corps législatif au citoyen Gomigeon, pouvoient négliger de le faire renvoyer de la maison nationale ; sa présence y auroit rappelé trop vivement l'usurpation du plus inviolable des droits du peuple, le choix libre et sans influence étrangère de ses premiers magistrats. On lui a expédié, pour prévenir cet inconvenient, une lettre de cachet pour Versailles, et pour l'engager à s'y rendre, on lui a offert une place qu'il n'a pas eu la bassesse d'accepter. Il a senti que le rejet de la députation, dont il est membre, ayant été souverainement injuste et illégal, et qu'ayant été nommé au conseil des cinq-cens par la volonté du peuple, qui peut être éludée, et non détruite, il devoit se considérer comme son représentant légitime, et ne pas prendre la livrée d'une lâche déférence, au bon plaisir des usurpateurs de sa souveraineté. Aussi, persuadés que s'il avoit été admis au Corps législatif, il auroit combattu avec force l'injustice, et se seroit élevé avec énergie contre les abus énormes qui pèsent sur les Invalides en général, sur leurs veuves, leurs mères et leurs orphelins, et contre ceux sous lesquels les soldats des armées gémissent. Ses camarades instruits qu'il ne reçoit aucun secours de la nation, et témoins qu'il y supplée par un travail de vingt heures par jour, l'estiment, s'attachent à lui de plus en plus, et lui en donnent les témoignages les plus flatteurs. Pauvre, et n'ayant que la main gauche, l'Invalide Gomigeon, député non admis, sent sa dignité, et préfère, aux places qu'on lui fait offrir, de chercher dans son industrie, une pénible et laborieuse existence. Quelques ex-conventionnels influens au contraire, les Lacroix, les Lamarque, les Syeyes, les Jean-Debry, affichant un mépris insultant pour les suffrages du peuple, sacrifient ses intérêts à la faveur du Directoire, qui les nomme à des ambassades et à des consulats, etc. etc. Quel contraste ! Quels citoyens pourroient ne pas en être frappés? ceux-là seulement qui savent qu'après avoir expulsé, le 19 fructidor, de concert avec le directoire, un grand nombre de leurs col-

lègues au Corps législatif, les membres restans se sont partagés leurs indemnités, et ont reçu chacun 1400 fr. On pourroit les accuser de les avoir volés sur ceux qui étoient innocens, ou sur la Nation, en les supposant tous coupables, si on n'avoit la certitude qu'ils y ont été forcés par l'ascendant de quelques meneurs, et malgré l'opposition des Jourdan, des Carbelot, des Quirot, des Dupuch, des Marbot, des Rouchon, des Oudot, etc. etc., dont les uns les ont refusés, les autres les ont remis à leurs ci-devant collègues, ou employés à d'autres usages recommandables.

Puissent cette loi du 19 fructidor, et celle du 22 floréal, que les faiseurs appellent son complément, présentée et arrachée de la même manière et par les mêmes moyens! Puissent les républicains, qui ont presque unanimement applaudi à la première de ces loix, ne pas oublier qu'une mesure révolutionnaire employée contre les royalistes, aura son complément dans une autre mesure révolutionnaire dirigée contre eux! Puissent les royalistes probes et vertueux, que la continuation des crises politiques ont pu prévenir contre le gouvernement républicain, oublier la haine qu'ils ont conçue contre les instrumens passifs des ordres arbitraires qui les ont frappés, et la dirigeant sur leurs auteurs, se persuader que le bonheur commun des français est attaché à la stricte éxécution de la charte constitutionnelle de l'an 3! Puissions-nous enfin fermer l'oreille aux proclamations qui nous provoquent à la désunion, et nous rallier tous pour conjurer le nouvel orage politique dont nous sommes menacés par un petit nombre de *rapineurs* ambitieux!

Approuverez-vous, citoyens Législateurs, qu'on ne rende aucun compte à la maison nationale; qu'on retienne le prix des subsistances de ceux qui s'en absentent par congé; qu'on entretienne parmi nous une infinité de mouchards qui fomentent la division entre nos camarades de l'ancien régime et ceux du nouveau, par de faux rapports; qu'on réduise les membres du conseil d'administration qui étoient à notre nomination, pour les remplacer par des choix du Ministre de la guerre, et y obtenir, par ce moyen, une majorité avide, qui ne voit, dans les fonctions qui lui sont confiées, qu'un moyen de s'enrichir; qu'on confère des grades et des places à des prêtres, à des émigrés, à des vendéens; qu'on ait créé sans votre aveu une succursale à S.-Cyr, sous prétexte que la maison de Paris est encombrée, tandis qu'on y loge les femmes et les enfans d'une nuée de commis; que les commandans principaux et subalternes occupent un grand nombre de pièces qui leur sont

inutiles, et qu'il reste encore une infinité de chambres vacantes ? Qui ne voit qu'on veut se faire de nouvelles créatures à nos dépens, en créant un nouvel état-major et uu régiment de nouveaux commis qui, comme les anciens, s'engraisseront tous de notre sang, nous moucharderont, nous tracasseront, nous diviseront, nous emprisonneront au gré de leurs caprices, et pour mériter la faveur de ceux qui les emploient ?

De quel œil verrez-vous, citoyens Législateurs, qu'on appelle au commandement des compagnies de vétérans, des cidevant chevaliers, qui avoient quitté le service dès l'aurore et en haine de la révolution ? Apprendrez-vous sans indignation, qu'on fait redescendre au rang de simple soldat des Invalides qui avoient mérité d'être élevés par des loix spéciales et pour des actions d'éclat, ou des services signalés, à des grades supérieurs ? Ne seroit-on pas tenté de croire qu'on nous fait un crime d'avoir servi la république, et que ses ennemis seuls ont droit à ses récompenses ? Que nos persécuteurs, que les fripons, que ses détracteurs éternels apprennent que nous serons persévérans dans notre amour pour elle, comme ils le sont dans leur haine ? Que les artisans de conspirations sachent que nous ne serons plus les dupes de leurs machinations ? Que leurs mouchards parlent publiquement ou en secret de rétablir la constitution de 1793 ! qu'ils l'impriment et la distribuent pour faire naître des circonstances..... et river nos fers ! ils seront seuls auteurs et acteurs dans cette nouvelle tragédie, drame ou comédie politique ! Nous fuirons comme des séditieux et des traîtres, tous ceux qui nous parleroient d'une autre constitution que de celle de l'an 3, et d'un autre point de ralliement que le Corps législatif, dans tous les cas qui n'ont pas été prévus par elle. Nous avons en horreur les excès des gouvernemens révolutionnaires, que les mêmes hommes qui les provoquérent et les organisèrent, crient bien haut qu'ils veulent les proscrire, tandis qu'ils ne les discontinuèrent jamais, et qu'ils les reproduisent sans cesse sous de nouvelles formes, pour réduire la population, et s'emparer de la fortune des citoyens qu'ils flattent et proscrivent tour-à-tour, et nous exécrons les conspirateurs, les usurpateurs, les rois, leurs mouchards, leurs flatteurs, les voleurs, les agioteurs, et sur-tout les scélérats, qui se couvrent du masque de la probité et du patriotisme pour usurper les fonctions au choix du peuple, et le vendre ensuite à ses oppresseurs.

Ne permettez pas, citoyens Législateurs, qu'on dégoûte par des manœuvres perfides, anarchiques et désastreuses, nos braves compagnons d'armes, que le sort des combats a épar-

gnés jusqu'ici, et qui n'auroient, comme nous, d'autre perspective que la misère et la mendicité, s'ils éprouvoient le même malheur et la même injustice. Empressez-vous de faire jouir de leurs droits, des Invalides mutilés pour la cause de la liberté, de la justice et de l'humanité ; des républicains énergiques et sans réproche qu'on abreuve d'amertumes et qu'on accable de persécutions, parce qu'ils sont prêts à verser à votre voix le peu de sang qui leur reste pour en assurer le retour et le règne. Ordonnez au Directoire de faire rendre les subsistances à ceux d'entre nous auxquels on les a ôtés, et de nous conserver tous dans la maison nationale des Invalides, jusqu'à ce que vous ayez prononcé sur notre sort. Enfin, vengez-nous, au nom du peuple que vous représentez, des abus crians dont nous sommes les malheureuses victimes.

Si nous étions trompés dans notre attente ; si, pour avoir réclamé nos droits et invoqué votre humanité et votre justice, nous étions livrés sans appui à la fureur du Directoire, ou à celle de ses agens exécrables ; nous saurons supporter avec le courage qui convient à des défenseurs de la patrie, les persécutions, la misère, les fers et les cachots, braver la mort et conserver le calme qui ne nous abandonna jamais sur le champ de bataille où nous avons perdu nos jambes et nos bras.

Ce 18 Messidor, an VI.

GILBERT, *Lieutenant-Invalide.*